

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le sept juin, à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mondreville, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mondreville, sous la présidence de M. Patrick CHAUSSY, Maire.

Présents : Mesdames Nicole FROT, Bernadette BARBOSA, Messieurs Mathurin PHILIPPEAU, Éric FLON, Jean-Sébastien POITOU, Florent SÉCHET, Madame Sophie LLAVATA, Monsieur Jean-Claude HUREAU, Madame Laurence TAVERNE.

Absente excusée : Madame Isabelle NOUE.

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : Madame Bernadette BARBOSA.

Le compte-rendu de la séance précédente, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° D2016.06.108 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le maire propose le budget définitif 2016 qui s'équilibre comme suit

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>		<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>		<i>TOTAL BUDGET 2016</i>	
Recettes	417 415,08	Recettes	681 770,67	Recettes	1 099 185,75
Dépenses	417 415,08	Dépenses	681 770,67	Dépenses	1 099 185,75

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** et **adopte** le budget primitif 2016.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N° DM 2016.06.15 PLAN DES COMPTES ABRÉGÉ AU 1^{ER} JANVIER 2016

Vu le plan de comptes abrégé des communes de moins de 500 habitants au 1^{er} janvier 2016,

Vu le vote du Budget Primitif 2016 ne tenant pas compte du plan de comptes abrégé des communes de moins de 500 habitants au 1^{er} janvier 2016,

Vu la nécessité d'appliquer le plan de comptes abrégé des communes de moins de 500 habitants au 1^{er} janvier 2016 afin d'éviter tout rejet de mandat,

Le conseil Municipal décide de prendre la décision modificative suivante

Plan Comptable au 31 décembre 2015	Plan Comptable au 1^{er} janvier 2016
615 22 – Entretien et réparations sur bâtiments	615 221- Entretien et réparations sur bâtiments publics
615 23 - Entretien et réparations sur Voies et Réseaux	615 231- Entretien et réparations sur Voies
615 23 - Entretien et réparations sur Voies et Réseaux	615 232 - Entretien et réparations sur Réseaux
616- Primes d'assurances	616 1- Multirisques
668 – Autres charges financières	668 8 – Autres charges financières - Autres
706 81- Redevances d'assainissement et pour modernisation des réseaux de collecte	706 811- Redevance d'assainissement collectif
778- Autres produits exceptionnels	778 8 – Produits exceptionnels divers
78- Reprise sur amortissements et provisions	781- Reprise sur amortissements et provisions – Produits de fonctionnement courant

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° D2016.06.109 COMPTE SOLIDARITÉ

Monsieur le Maire **expose** que

De nombreuses communes subissent actuellement de très graves inondations dans notre département. L'UM77 tient à exprimer son entière solidarité aux maires et aux habitants des communes concernées.

L'ampleur inédite de ces intempéries mobilise les maires, les élus locaux et leurs agents pour porter secours et organiser l'accueil des citoyens sinistrés.

Des maires épargnés par les intempéries se sont déjà manifestés spontanément pour apporter un soutien matériel ou financier aux communes impactées.

Aussi l'UM77 a décidé d'ouvrir un «compte solidarité» dédié plus spécifiquement aux communes rurales. Il appartiendra aux membres du Bureau de l'UM77 qui se réuniront dans les tous prochains jours, d'en définir la répartition et les modalités d'attribution.

Monsieur le Maire **propose** au Conseil Municipal de faire un don de 1 000,00 (mille) euros au « compte solidarité ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**

- de faire un don de 1 000,00 (mille) euros au « compte solidarité »,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération votée à l'unanimité.

ÉTAT DES TRAVAUX

- ❖ **Salle de réunion** : fenêtre changée
- ❖ **Église** : Demander à l'architecte LERICHE confirmation de la prise en charge par le cabinet d'architecte de la gestion des dossiers de demande de subventions.
- ❖ **Parking handicapé** : peinture à réaliser – Panneau signalétique à poser
- ❖ **Cave** : Grillage de sécurité à installer
- ❖ **Portillon escalier** : Devis SUD METALLERIE trop élevé – Demander un autre devis
- ❖ **Salle polyvalente** : Les travaux seront réalisés début 2017 afin d'obtenir la subvention du FER. Le changement des fenêtres sera ajouté au projet peinture.
- ❖ **Grille école** : Faire en sorte que les travaux de peinture soient faits pendant les vacances d'été.
- ❖ **Toiture Garderie** : La fuite est toujours constatée, il est impératif de trouver la raison et une solution.
- ❖ **Écoulement « rue du Bout d'En Haut »** : MERLIN TP réalisera le reprofilage des caniveaux
- ❖ **Réseau incendie** : Les bons de commande ont été envoyés.
- ❖ **Banc** : L'entreprise CLÉMENT sera contactée pour la construction du socle
- ❖ **Lampadaire « rue des Noyers »** : La subvention a été demandée auprès du syndicat. L'entreprise NDGL fera les travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Les festivités du 14 juillet seront reconduites à l'identique des années précédentes soit

- **13 Juillet** : Soirée barbecue
Retraite aux flambeaux
- **14 Juillet** : 8 H 45 Tournoi de pétanque
11 H 00 Jeux pour les enfants : Structure gonflable
12 H 00 Apéritif offert aux habitants

Compteur LINKY : Monsieur le Maire met en garde contre le démarchage téléphonique concernant les compteurs LINKY. Seul ERDF contactera les administrés par courrier afin de les avertir du passage d'un technicien pour le changement du compteur. Si la date du rendez-vous ne convient pas, il est possible de la changer. Il y a un délai de 5 semaines entre le courrier et le rendez-vous.

Barrières : Vu la nouvelle procédure de sécurité demandé par la préfecture pour l'organisation du gymkhana de la kermesse, il est nécessaire d'acheter des barrières « Vauban ».

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Éoliennes : L'inauguration du parc éolien Énergie du Gâtinais se déroulera le vendredi 24 juin 2016 à 10h00. Des invitations ont été affichées sur les panneaux de la commune. La population désirant y participer devra s'inscrire auprès de la Mairie avant le 10 juin 2016.

Madame Laurence TAVERNE, Conseillère Municipale, informe de la baisse du coût du transport scolaire précédemment annoncée pour les primaires et maternelle soit 50€ dont 20€ à la charge du Syndicat des Écoles.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la réunion close.

La séance est levée à vingt deux heures et quatre minutes.